

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 19 novembre 2024 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Monsieur le conseiller Patrick Barry et Madame la conseillère Karine St-Germain.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Messieurs les conseillers Claude Vasseur et Luc Daigneault.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2024-11-1746

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2024;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2024
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- État comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2024
- 7- Affectation du montant de 120 000 \$ prévu en 2024 au fonds « Achat de véhicules »
- 8- Budget 2025 : quotes-parts des municipalités
- 9- Calendrier des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2025
- 10- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025
 - 10.1 Assurances générales : renouvellement du contrat
 - 10.2 Assurance accidents pour les pompiers : renouvellement du contrat
- 11- Assurance collective pour l'année 2025 : conditions de renouvellement et tarification

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

- 12- Logiciel Première Ligne : renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour l'année 2025
- 13- Inspection et entretien des appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) et d'un détecteur de gaz : entente pour les années 2025 et 2026
- 14- Entente d'entraide automatique multicaserne avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : facturation
- 15- Conditions de travail des pompiers pour l'année 2025 : ajout concernant la rémunération en continu dans certains cas particuliers
- 16- Formation des pompiers
 - 16.1 Cours « Opérateur d'autopompe » : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de déplacement et de repas de Elizabeth Carpentier
 - 16.2 Cours « Opérateur d'autopompe » : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de déplacement de Miguel Cloutier
 - 16.3 Cours « Instruction I » (premier cours du programme « Officier I ») pour Elizabeth Carpentier
 - 16.4 Cours « Instruction I » (premier cours du programme « Officier I ») pour Miguel Cloutier
- 17- Remplacement du véhicule autopompe-citerne (251) – Appel d'offres public : suivi
 - 17.1 Publication sur SÉAO et dans *Constructo*
 - 17.2 Rémunération d'heures supplémentaires pour la préparation et la publication de l'appel d'offres public
- 18- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 18.1 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : ajout de 25 heures pour l'année 2024
 - 18.2 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2025 : suivi
- 19- Prévention résidentielle 2024 : statistiques finales
- 20- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 20.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 20.2 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre prévue le 5 décembre 2024
 - 20.3 État du bâtiment de la caserne à Sainte-Brigide-d'Iberville
- 21- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 22- Varia
- 23- Période de questions
- 24- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2024

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration qu'en raison de la préparation et de la publication de l'appel d'offres public pour l'achat d'un véhicule autopompe-citerne, elle n'a pas été en mesure de finaliser le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

L'approbation de ce procès-verbal est donc reportée à la prochaine séance du Conseil d'administration qui se tiendra le 17 décembre 2024.

4- Comptes

Ri-2024-11-1747

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 19 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 48 849,31 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2024.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

Ministère de la Langue française : directive particulière

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre datée du 18 novembre 2024 du Ministère de la Langue française annonçant le report de la date de transmission de la directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français. La date de transmission fixée initialement au 1^{er} décembre 2024 a été reportée au 1^{er} septembre 2025 (réf. résolution No Ri-2024-10-1737).

6- État comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre 2024

Conformément à l'article numéro 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du Conseil d'administration un état comparatif des revenus et dépenses de la Régie intermunicipale d'incendie au 31 octobre 2024.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

7- Affectation du montant de 120 000 \$ prévu en 2024 au fonds « Achat de véhicules »

Ri-2024-11-1748

Considérant qu'un fonds « Achat de véhicules » (poste d'affectation No 03-310-40-724) a été inscrit au budget 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie et que les membres du Conseil d'administration ont prévu y affecter un montant de 120 000 \$ au cours de l'exercice financier 2024;

Considérant les données financières de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 19 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'affecter au fonds « Achat de véhicules » le montant de 120 000 \$ prévu au budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8- Budget 2025 : quotes-parts des municipalités

Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2024 pour l'adoption du budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie, il avait été convenu que les quotes-parts des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville seraient établies ultérieurement, suite au dépôt des rôles d'évaluation 2025 par l'évaluateur de la MRC du Haut-Richelieu.

Les rôles d'évaluation 2025 ayant maintenant été déposés, la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que les quotes-parts des Municipalités seront inscrites au budget 2025 comme suit :

Quote-part Mont-Saint-Grégoire (61,11 %)	381 113 \$
Quote-part Sainte-Brigide-d'Iberville (38,89 %)	242 537 \$

9- Calendrier des séances ordinaires du Conseil d'administration pour l'année 2025

Ri-2024-11-1749

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil d'administration doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU :

- d'adopter le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025, lesquelles auront lieu au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire aux dates suivantes (3^e mardi de chaque mois) et débiteront à 19h00 :

21 janvier	15 juillet
18 février	19 août
18 mars	16 septembre
15 avril	21 octobre
20 mai	18 novembre
17 juin	16 décembre

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

- d'afficher un avis public à cet effet, et ce, aux endroits prévus dans les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025

Ri-2024-11-1750

10.1 Assurances générales : renouvellement du contrat

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre datée du 15 octobre 2024 du Fonds d'assurance des municipalités du Québec concernant le renouvellement de la police d'assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025 ainsi que copie des conditions de renouvellement;

Considérant que les valeurs du tableau « Biens divers » sont demeurées les mêmes qu'en 2024 et que les valeurs du tableau « Emplacements » ont été automatiquement augmentées de 4 %;

Considérant que pour le tableau « Véhicules », un avenant sera émis lorsque l'évaluation professionnelle du véhicule autopompe-citerne (251) et du véhicule citerne (650) aura été obtenue et soumise à l'assureur, et ce, dans le but de maintenir la valeur agréée de ces véhicules (réf. résolution No Ri-2024-10-1741);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'approuver le renouvellement du contrat concernant la police d'assurances de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025, selon les conditions proposées par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, le tout pour un montant total de 17 455,26 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ri-2024-11-1751

10.2 Assurance accidents pour les pompiers : renouvellement du contrat

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du certificat d'assurance et des conditions de renouvellement de la police d'assurance accidents pour les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025, le tout tel que transmis par courriel le 13 novembre 2024 par la Fédération québécoise des municipalités (FQM Assurances);

Considérant que les membres du Conseil d'administration sont d'accord avec le contenu de cette police d'assurance accidents pour les pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU d'approuver le renouvellement du contrat concernant la police d'assurance accidents pour les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025, selon les conditions proposées par la compagnie d'assurances AIG du Canada (via FQM Assurances), le tout pour un montant total de 817,50 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

11- Assurance collective pour l'année 2025 : conditions de renouvellement et tarification

Ri-2024-11-1752

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du communiqué daté du 31 octobre 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM Assurances) concernant les conditions de renouvellement du régime d'assurance collective au 1^{er} janvier 2025 ainsi que le tableau comparatif de la tarification pour les années 2024 et 2025;

Considérant que pour l'année 2025, les membres du Conseil d'administration ont décidé de continuer à offrir un régime d'assurance collective de base (assurance invalidité de longue durée, assurance maladie, assurance vie, assurance décès et mutilation accidentels) aux employés qui y sont admissibles, soit la directrice générale et greffière-trésorière ainsi que le technicien en prévention incendie, et de continuer à payer 50 % du coût total des primes pour cette assurance collective (réf. résolution No Ri-2024-09-1721);

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU de réitérer la résolution numéro Ri-2024-09-1721, telle qu'adoptée lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Logiciel Première Ligne : renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) pour l'année 2025

Ri-2024-11-1753

Considérant que dans le cadre d'un changement administratif de fournisseur pour le logiciel Première Ligne, ICO Technologies assurera le service précédemment fourni par PG Solutions concernant le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA);

Considérant que ICO Technologies a transmis à la Régie intermunicipale d'incendie un projet de contrat de service pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, le tout pour un montant de 1 289,05 \$ plus taxes;

Considérant que les pompiers du Service de sécurité incendie ainsi que le technicien en prévention utilisent le logiciel Première Ligne pour la préparation de tous leurs rapports administratifs, et ce, depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'approuver le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) du logiciel Première Ligne pour l'année 2025, selon les conditions proposées par ICO Technologies, le tout pour un montant de 1 289,05 \$ plus toutes les taxes applicables;
- d'autoriser Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, à signer ce contrat pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

13- Inspection et entretien des appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) et d'un détecteur de gaz : entente pour les années 2025 et 2026

Considérant que les 26 appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) ainsi qu'un détecteur de gaz de la Régie intermunicipale d'incendie doivent faire l'objet annuellement d'une inspection et d'un entretien, selon les normes en vigueur;

Ri-2024-11-1754

Considérant que la compagnie Aréo-Feu a transmis à la Régie intermunicipale d'incendie un projet d'entente daté du 11 novembre 2024 pour l'inspection et l'entretien des APRIA et du détecteur de gaz de la Régie, pour les années 2025 et 2026, le tout pour un montant de 1 474,50 \$ plus taxes par année, soit un total de 2 949 \$ plus taxes pour la totalité du contrat;

Considérant que le travail sera effectué par des techniciens certifiés, selon les normes en vigueur, et qu'un rapport d'inspection sera remis à la Régie pour chacun des appareils inspectés;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie avait signé une telle entente pour les années 2023 et 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'accepter l'entente proposée par Aréo-Feu pour l'inspection et l'entretien des APRIA et du détecteur de gaz de la Régie intermunicipale d'incendie pour les années 2025 et 2026, le tout pour un montant total de 2 949 \$ plus toutes les taxes applicables pour la totalité du contrat;
- d'autoriser Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, à signer cette entente pour et au nom de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- Entente d'entraide automatique multicaserne avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : facturation

Les membres du Conseil d'administration sont informés que les différends semblent réglés entre la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Régie intermunicipale d'incendie concernant la facturation des entraides automatiques multicasernes effectuées par la Régie sur le territoire de la Ville. À ce jour, la Régie demeure en attente du paiement des factures qu'elle a transmises à la Ville pour ces entraides.

15- Conditions de travail des pompiers pour l'année 2025 : ajout concernant la rémunération en continu dans certains cas particuliers

Ri-2024-11-1755

Considérant que le document intitulé « Conditions de travail des pompiers – Année 2025 » approuvé lors de la séance ordinaire tenue le 17 septembre 2024 (réf. résolution No Ri-2024-09-1725) indique que lors des interventions d'urgence, les pompiers sont rémunérés pour un minimum de trois heures;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

Considérant qu'il y aurait lieu de préciser que, dans certains cas particuliers, la rémunération s'effectue en continu (ex. deux appels simultanés ou très rapprochés dans le temps);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'ajouter un paragraphe sous l'échelle salariale des pompiers, à la page 1 du document intitulé « Conditions de travail des pompiers – Année 2025 », comme suit :

Lors d'un appel d'urgence reçu par la centrale de répartition, tout pompier est « réputé au travail » jusqu'à la fermeture de la carte d'appel. Une rémunération minimale de trois heures lui est versée s'il s'est présenté à l'une des casernes ou sur les lieux de l'intervention pendant que la carte d'appel est ouverte. Si les secours s'avèrent suffisants ou non nécessaires, l'officier en charge peut libérer des pompiers afin de leur permettre de retourner plus rapidement à leurs activités personnelles. Cependant, les pompiers ainsi libérés continuent d'être « réputés au travail » jusqu'à la fermeture de la carte d'appel ou jusqu'à la fin de la période de rémunération minimale de trois heures. Advenant qu'un deuxième appel d'urgence soit reçu par la centrale de répartition avant la fermeture de la carte d'appel précédente, la rémunération s'effectue en continu et se termine lorsque toutes les cartes d'appel sont fermées, le tout s'appliquant également pour les pompiers libérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Formation des pompiers

16.1 Cours « Opérateur d'autopompe » : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de déplacement et de repas de Elizabeth Carpentier

Ri-2024-11-1756

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, au cours « Opérateur d'autopompe » ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2024-07-1703);

Considérant que Madame Carpentier a suivi le cours « Opérateur d'autopompe » en septembre et octobre 2024, tel que prévu, et qu'elle a réussi ce cours d'une durée de 30 heures;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Madame Carpentier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la caserne de Venise-en-Québec où elle suivait le cours « Opérateur d'autopompe », le tout pour un total de 168 kilomètres;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

Considérant que Madame Carpentier demande le remboursement de trois repas qu'elle a payés lors de journées complètes de formation durant ce cours;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Opérateur d'autopompe », soit 30 heures au tarif horaire de 27,96 \$, pour un montant total de 838,80 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque à Madame Carpentier, en remboursement des frais suivants :
 - frais de déplacement, soit 168 kilomètres à 0,68 \$, pour un montant total de 114,24 \$; et
 - frais pour trois repas, soit un montant total de 50,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

16.2 Cours « Opérateur d'autopompe » : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de déplacement de Miguel Cloutier

Ri-2024-11-1757

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, au cours « Opérateur d'autopompe » ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2024-07-1704);

Considérant que Monsieur Cloutier a suivi le cours « Opérateur d'autopompe » en septembre et octobre 2024, tel que prévu, et qu'il a réussi ce cours d'une durée de 30 heures;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Cloutier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la caserne de Henryville où il suivait le cours « Opérateur d'autopompe », le tout pour un total de 248 kilomètres;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

Considérant que Monsieur Cloutier n'a présenté aucune facture pour le remboursement de repas;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Karine St-Germain

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Opérateur d'autopompe », soit 30 heures au tarif horaire de 27,96 \$, pour un montant total de 838,80 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque à Monsieur Cloutier, en remboursement de ses frais de déplacement, soit 248 kilomètres à 0,68 \$, pour un montant total de 168,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

**16.3 Cours « Instruction I » (premier cours du programme « Officier I »)
pour Elizabeth Carpentier**

Ri-2024-11-1758

Considérant qu'un montant de 12 700 \$ est prévu au budget 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a autorisé la pompière Elizabeth Carpentier à s'inscrire au premier cours du programme « Officier I », soit « Instruction I », d'une durée totale de 45 heures, offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe en novembre et décembre 2024 à Venise-en-Québec;

Considérant que le prix du cours « Instruction I » sera d'environ 500 \$ par participant compte tenu de la subvention du Ministère de la Sécurité publique qui est accordée au moment de l'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'entériner l'inscription de la pompière Elizabeth Carpentier au cours « Instruction I » offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe en novembre et décembre 2024;
- d'autoriser pour ce cours une dépense d'environ 500 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Madame Carpentier, selon les conditions de travail en vigueur;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

- d'autoriser la rémunération de Madame Carpentier pour les heures de formation du cours « Instruction I », selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 1 258,20 \$ (45 heures x 27,96 \$) plus environ 25 % (314,55 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Cours « Instruction I » (premier cours du programme « Officier I ») pour Miguel Cloutier

Ri-2024-11-1759

Considérant qu'un montant de 12 700 \$ est prévu au budget 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a autorisé le pompier Miguel Cloutier à s'inscrire au premier cours du programme « Officier I », soit « Instruction I », d'une durée totale de 45 heures, offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe en novembre et décembre 2024 à Venise-en-Québec;

Considérant que le prix du cours « Instruction I » sera d'environ 500 \$ par participant compte tenu de la subvention du Ministère de la Sécurité publique qui est accordée au moment de l'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'entériner l'inscription du pompier Miguel Cloutier au cours « Instruction I » offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe en novembre et décembre 2024;
- d'autoriser pour ce cours une dépense d'environ 500 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Monsieur Cloutier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Monsieur Cloutier pour les heures de formation du cours « Instruction I », selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 1 258,20 \$ (45 heures x 27,96 \$) plus environ 25 % (314,55 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17- Remplacement du véhicule autopompe-citerne (251) – Appel d'offres public : suivi

17.1 Publication sur SÉAO et dans Constructo

Les membres du Conseil d'administration sont informés que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, ainsi que Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière, ont travaillé à la préparation de l'appel d'offres public qui a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 11 novembre 2024 ainsi que dans le journal spécialisé *Constructo* le 14 novembre 2024, le tout en vue d'obtenir des soumissions

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

pour l'achat d'un véhicule autopompe-citerne pour la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville (réf. résolution No Ri-2024-10-1742).

Les soumissions seront ouvertes publiquement le lundi 16 décembre 2024 à partir de 10h05.

17.2 Rémunération d'heures supplémentaires pour la préparation et la publication de l'appel d'offres public

Ri-2024-11-1760

Considérant que Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, estime avoir travaillé environ 50 heures exclusivement à la préparation et à la publication de l'appel d'offres public en vue d'obtenir des soumissions pour l'achat d'un véhicule autopompe-citerne;

Considérant que Madame King demande d'être rémunérée 25 heures supplémentaires afin de couvrir une partie de ce travail effectué en surplus de ses tâches régulières;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'autoriser la rémunération de 25 heures supplémentaires à Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, pour la préparation et la publication de l'appel d'offres public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

18.1 Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : ajout de 25 heures pour l'année 2024

Ri-2024-11-1761

Considérant la résolution numéro 2024-11-316 de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demandant à la Régie intermunicipale d'incendie « d'ajouter 25 heures de prévention en risques élevés à l'entente initiale pour l'année 2024 »;

Considérant qu'il est possible pour le technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie d'ajouter ces 25 heures dans son horaire de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'autoriser l'ajout de 25 heures de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et ce, pour un total de 125 heures pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

18.2 Renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2025 : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que la Régie intermunicipale d'incendie demeure en attente des résolutions de la part des Municipalités suivantes au sujet du renouvellement de l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie pour l'année 2025 :

- Henryville;
- Lacolle; et
- Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Lors d'un rappel par téléphone effectué le 23 octobre 2024 à chacune de ces Municipalités, toutes ont confirmé qu'elles avaient l'intention de renouveler l'entente pour l'année 2025.

19- Prévention résidentielle 2024 : statistiques finales

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire :

- 248 résidences ciblées
- 127 formulaires complétés
- 21 visites effectuées par les pompiers
- taux de réponse global de 60 %

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville :

- 90 résidences ciblées
- 42 formulaires complétés
- 12 visites effectuées par les pompiers
- taux de réponse global de 60 %

Le dossier concernant la prévention résidentielle 2024 est maintenant clos.

20- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

20.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

Monsieur Bernhard mentionne que suite à la démonstration de la bâche d'extinction pour feux de véhicules du 28 septembre 2024 qui n'avait pas été concluante, le représentant lui a confirmé que, pour l'instant, cette bâche ne pouvait pas être considérée comme un équipement à usages multiples.

20.2 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre prévue le 5 décembre 2024

Une rencontre du Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est prévue le jeudi 5 décembre 2024 à 9h00.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, participera à cette rencontre, alors que Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint, ne pourra y participer en raison de son travail.

20.3 État du bâtiment de la caserne à Sainte-Brigide-d'Iberville

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, désire discuter de l'état du bâtiment de la caserne à Sainte-Brigide-d'Iberville. À cet effet, les membres du Conseil d'administration ont reçu copie d'une lettre préparée par Monsieur Bernhard le 8 février 2023 et ayant pour objet « État de la caserne du 720, rue Principale ».

Les délégués de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville siégeant à la Régie intermunicipale d'incendie affirment n'avoir jamais vu ce document, lequel ne semble pas avoir été déposé au Conseil municipal. Des vérifications seront faites à ce sujet.

21- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

Madame Karine St-Germain, conseillère municipale de Mont-Saint-Grégoire, remercie les pompiers du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie qui ont assuré la sécurité des enfants à Mont-Saint-Grégoire le soir de l'Halloween (réf. résolution No Ri-2024-09-1730). Madame St-Germain mentionne qu'une lettre de remerciement sera transmise par la Municipalité à la Régie intermunicipale d'incendie.

22- Varia

Il n'y a aucun point à ajouter au « Varia ».

23- Période de questions

Il n'y a aucune question de la part de la personne présente dans la salle.

24- Levée de la séance

Ri-2024-11-1762

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 19 novembre 2024**

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente